

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2015

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 12/05/2015 <i>L'an deux mille quinze et le vingt et un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de</i>
Présents : 28	Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL, Edith ALBERT, Pierre BARDY
Votants: 29	
Pour: 29	
Contre: 0	
Abstentions: 0	Représentés: Michaël ANDERS par Marc COINTRE, Jean-Pierre BARTHES par Yves FRAISSE, Francine MARTY par Yves ROBIN, Luc SALLES par Marie-Aline EDO
	Présents non votants : Francis BARSSE, Marc COINTRE, Guy ROUCAYROL
	Excusés: Marylène FAIVRE, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Robert SOUQUE
	Absents:

Objet: Santé : Veille éducative - réorganisation du dispositif

Dans le cadre du schéma éducatif du Pays Haut Languedoc et Vignobles, la Veille éducative est un outil de prévention et de repérage précoce des difficultés éducatives des enfants et des jeunes de 2 à 17 ans. Ce dispositif a été mis en place à titre expérimental sur le territoire, notamment sur la Communauté de Communes Canal Lirou, depuis 2007, et sur la Communauté de Communes Le Minervois, depuis 2012.

Au terme de cette expérimentation, une évaluation de la Veille éducative a été réalisée entre juin 2014 et janvier 2015, afin :

- De vérifier que le besoin existe toujours et s'il est identique,
- D'identifier les points faibles et les leviers d'amélioration du dispositif
- De vérifier si les réponses à apporter aux situations relèvent bien d'un dispositif de veille éducative

Compte tenu des résultats l'évaluation, des besoins identifiés sur le territoire et des enjeux que représente la dynamique de repérage / prévention des difficultés éducatives des enfants, des adolescents, mais aussi de leurs familles, il est décidé de mettre en place, à titre expérimental une nouvelle organisation s'appuyant sur les moyens actuellement disponibles :

- Mise en place d'un espace d'échange entre professionnels autour de situations de jeunes en difficultés, avec le principe de respect de l'anonymat dans les échanges d'informations
- Mise en place d'un forum d'information sur les dispositifs de droit commun qui existent, à l'attention des professionnels.

Cette réorganisation constitue une étape et non une fin en soi, afin de vérifier si ce premier niveau de réponse est suffisant, ou s'il est nécessaire d'aller au-delà. Ce nouveau fonctionnement sera ainsi expérimenté sur une année scolaire, avec un bilan d'évaluation qui sera présenté au comité de pilotage de la Veille éducative.

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe d'expérimenter cette nouvelle organisation, et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette décision.

RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_22-DE

Ouï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe d'expérimenter cette nouvelle organisation, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 21 mai 2015.

Le Président,



Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/06/2015 034-253403554-20150521-2015_21_05_22-DE